

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à 16h00
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire à Montfaucon (salle du Conseil)
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS)

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, SABY François-Régis,
SOUVIGNET Bernard et Mme SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

- o Pour : 8
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2026-05-18/12 du 18 mai 2026 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'attribution des aides financières, notamment en matière de logement, dans le cadre défini par le Conseil Communautaire.

Il rappelle ensuite la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2024-09-09/09 en date du 9 septembre 2024 approuvant la mise en place d'aides financières aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) selon les conditions suivantes :

- Dispositif :
 - o Accompagnement aux travaux :
 - Rénovation énergétique
 - Adaptation des logements au vieillissement
 - Habitat indigne
 - o Co-financement de l'ANAH obligatoire
- Personnes éligibles :
 - o Particuliers et personnes morales
 - o Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs
 - o Niveau de revenus, selon barème national ANAH
- Montants des subventions attribués pour des travaux :

Type de travaux	PO Inter / sup	PB Inter / sup Non conventionnés	PO Modeste	PO Très modeste
Rénovation énergétique	10% du montant des travaux Plafond : 3 500 €	10% du montant des travaux Plafond : 3 500 €		
Adaptation du logement au vieillessement			20% du montant des travaux Plafond : 2 000 €	10% du montant des travaux Plafond : 2 000 €
Habitat indigne Conventionnement obligatoire		Tous PB 15% du montant des travaux Plafond : 9 000 €		

DECISION N° :
DB/2026-07-02/04

OBJET DE LA SEANCE :
Habitat – Opération
Programmée d'Amélioration
de l'Habitat

Subvention aux travaux
Robert QUIBLIER
(Dunièrec)

AR Prefecture

043-244300307-20260702-DB2026070204-AU
Reçu le 08/07/2026

M. le Président présente alors la demande de M. Robert QUIBLIER (Dunières), qui sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière concernant l'adaptation de son logement dont il est propriétaire, 6 impasse de la Gare – Dunières :

- Dépenses justifiées :
 - o Nature : Adaptation du logement au vieillissement
 - o Montant des travaux : 5 208.43 € HT
 - o Montant subventionnable : 5 208.43 € HT
- Aides publiques reçues :
 - o ANAH : 3 645.90 € (70%)
- Subvention HPVc à attribuer : 520.84 € (10%)

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer à M. Robert QUIBLIER (Dunières), l'aide financière suivante dans le cadre de l'OPAH (adaptation du logement) :
 - o Montant des travaux éligibles : 5 208.43 € HT
 - o Montant des aides publiques reçues : 3 645.90 €
 - o Aide financière Communauté de Communes : 520.84 €
- charge M. le Président de notifier cette décision d'attribution au porteur de projet concerné,
- charge M. le Président de procéder au versement de l'aide financière correspondante, conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



Pierre DURIEUX,
Président,

Jean Michel POINAS,
Secrétaire,

AR Prefecture

043-244300307-20260702-DB2026070204-AU
Reçu le 08/07/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le